



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 février 2010
Français
Original : anglais

Session d'organisation de 2010

9-12 février et 28-29 avril 2010

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil

Projets de propositions présentés par le Président du Conseil et les membres du Bureau, sur la base de consultations officieuses tenues en application du paragraphe 2 l) de la décision 1988/77 du Conseil

Projet de décision I

Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2009/30 du 31 juillet 2009, décide que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendra au Siège, les 18 et 19 mars 2010.

Projet de décision II

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2010 et 2011¹, adopte l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2010².

¹ E/2010/1.

² Ibid., sect. I.



Projet de décision III Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2011

Le Conseil économique et social prend note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2011³.

Projet de décision IV Organisation des travaux de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social décide d'organiser les travaux de sa session de fond de 2010 comme suit :

- a) Le débat de haut niveau se tiendra du 28 juin au matin du vendredi 2 juillet;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aura lieu le vendredi 2 juillet dans l'après-midi;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra du mardi 6 juillet au jeudi 8 juillet;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du vendredi 9 juillet au matin du mardi 13 juillet;
- e) La réunion conjointe relevant des débats consacrés aux questions opérationnelles et aux affaires humanitaires sur la question de la transition de la phase des secours à celle du développement⁴ se tiendra le mardi 13 juillet dans l'après-midi;
- f) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra le mercredi 14 juillet et le jeudi 15 juillet;
- g) Le débat général se tiendra du vendredi 16 juillet au jeudi 22 juillet;
- h) Les travaux de la session de fond de 2010 du Conseil s'achèveront le 23 juillet.

Projet de décision V Thème du débat de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

Le Conseil économique et social décide que le débat de sa session de fond de 2010 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'application des résolutions 62/208, 63/232 et 64/220 de l'Assemblée générale et de la résolution 2009/1 du Conseil consacrées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur les progrès réalisés à cet égard.

³ Ibid., sect. II.

⁴ Résolution 58/114 de l'Assemblée générale, par. 6.

Projet de décision VI
Thème du débat de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

[À compléter]⁵

Projet de décision VII
Thème du débat de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

[À compléter]⁶

Projet de décision VIII
Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

[À compléter]⁷

⁵ Décision 1999/208 du Conseil.

⁶ En 2009, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2009 consacré à la coopération régionale aurait pour thème « La crise économique et financière mondiale, y compris ses effets sur la santé publique mondiale : perspectives régionales » (décision 2009/208).

⁷ Réunion informelle conjointe relevant des débats consacrés aux questions opérationnelles et aux affaires humanitaires sur la question de la transition de la phase des secours à celle du développement (résolution 58/114 de l'Assemblée générale, par. 6).